



VIDE GRENIER du 1^{ER} MAI 2026 MALLEMORT (Place Raoul Coustet)

Manifestation organisée par l'Association des Parents d'Elèves (APE) de Mallemort au profit des écoles primaires et maternelles de Mallemort. Elle est réservée aux non-professionnels.

RÈGLEMENT :

- Tous les emplacements sont extérieurs et sont fournis **sans matériel (pas de table ni de chaise). Il est interdit de dépasser du marquage au sol du ou des emplacement(s) qui vous ont été attribués.**
- Accueil des participants à partir de 6h et jusqu'à 8h30 par les bénévoles. Ils seront placés suivant les réservations d'emplacements effectuées et par ordre d'arrivée. Il est interdit de se placer sans s'être présenté à un membre organisateur.
- **Les véhicules sont autorisés à accéder à la place pour le déballage et le remballage exclusivement, pendant les horaires prévus par le règlement. L'APE se réserve le droit de fermer l'accès à la place en cas d'incivilités. Ouverture du VIDE GRENIER au public à 9h.**
- Réouverture du site à 15h00 (sauf dégradation importante du temps ou cas de force majeure concernant tous les exposants). Le Président reste seul décideur. **Chaque participant devra repartir avec tous les objets qu'il n'a pas vendus et ne rien laisser sur son emplacement. Pour tout non-respect, le chèque de caution sera encaissé.**
- En cas d'intempéries et vent violent :
 - o S'il pleut avant l'installation des participants, la manifestation sera annulée et les participants remboursés.
 - o S'il pleut après l'installation des participants, il n'y aura aucun remboursement.
 - o **Le vide-grenier pourra être reporté au Dimanche 3 mai 2026 sous réserve des conditions météorologiques prévues.**
- Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables en cas de vol, casse ou autres détériorations. L'APE décline toute responsabilité en cas de litige d'un exposant avec les services fiscaux, la police ou les douanes. L'Association se réserve le droit d'annuler l'inscription de toute personne qui perturberait le bon fonctionnement de la manifestation de quelque manière que ce soit.
- La vente de boissons, bonbons ou toute autre denrée n'est pas autorisée. Sur place, présence d'une buvette avec restauration. Dans le village, les restaurants et les bars ouverts peuvent vous accueillir.
- La vente du muguet n'est pas autorisée sur le site du Vide-grenier.
- Pour tout renseignement complémentaire, contactez l'APE : **parentsdemallemort@gmail.com**

BULLETIN D'INSCRIPTION

Prix de l'emplacement : 10 € les 4 mètres linéaires.

Réservation uniquement via le site Helloasso

Toute réservation doit être accompagnée :

1. Du règlement du ou des emplacement(s) (10 euros l'emplacement)
2. Du règlement par chèque de la caution propriété à l'ordre « APE Mallemort » d'un montant de **10 euros par emplacement (nom figurant sur la réservation + n° de l'emplacement à inscrire au dos du chèque)** à déposer à l'accueil de la Mairie de Mallemort (ou dans la boîte aux lettres de la mairie, envoi postal à : APE de Mallemort, Mairie de Mallemort, 112 Cours Victor Hugo, 13370 Mallemort) dans une **enveloppe cachetée** à l'attention de l'APE
3. De la copie recto-verso de la pièce d'identité
4. De l'attestation sur l'honneur d'un participant non professionnel à une vente au déballage remplie et signée
5. **Le plan des emplacements peut être susceptible d'être légèrement modifié le jour même en fonction du nombre d'exposants.**
6. **Toute réservation implique la lecture et la validation du présent règlement.**
7. **Un mail de confirmation vous sera envoyé quand votre dossier complet nous sera parvenu.**
8. **La restitution du chèque de caution de propriété se fera à l'issue de l'événement après vérification de la propriété de l'emplacement. L'APE se réserve le droit de l'encaisser en cas de non-respect de ce règlement.**

Je soussigné.....,

demeurant.....,

Accepte sans réserve le présent règlement.

Fait à....., le/...../.....

SIGNATURE :



Attestation sur l'honneur d'un participant non professionnel à une vente au déballage

Vente au déballage organisée par :

L'Association des Parents d'Elèves de Mallemort
Hôtel de Ville
Cours Victor Hugo 13370
MALLEMORT
À Mallemort, le Jeudi 01 Mai 2026

Attestation sur l'honneur :

Je soussigné(e)né(e) le
àet domicilié(e).....

.....
participant non professionnel à la vente au déballage désignée ci-dessus, déclare sur l'honneur :
n'avoir participé dans l'année à aucune autre vente de même nature,
ou avoir participé à une seule autre vente dans l'année de même nature
à le

Je déclare également sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des objets
personnels et usagés.

Fait à,le.....

[signature]

PIÈCES NÉCESSAIRES POUR LA RÉSERVATION D'UN EMPLACEMENT

VIDE GRENIER 1er MAI 2026 de l'APE de Mallemort

1. Règlement du ou des emplacement(s) (**10 euros l'emplacement de 4 m**)
2. Chèque de caution à l'ordre « APE Mallemort » d'un montant de **10 euros par emplacement (nom figurant sur la réservation + n°de l'emplacement à inscrire au dos du chèque)** à déposer à l'accueil de la Mairie de Mallemort dans une **enveloppe cachetée** à l'attention de l'APE
3. **Copie recto-verso de la pièce d'identité**
4. **Attestation sur l'honneur** d'un participant non professionnel à une vente au déballage remplie et signée
5. **Règlement intérieur et de la fiche de renseignements remplis et signés**

Vous recevrez un mail ou un SMS de confirmation de votre inscription dès que nous aurons réceptionné l'ensemble des pièces.

Pour tout renseignement : parentsdemallemort@gmail.com ou 06 71 58 65 82

FICHE DE RENSEIGNEMENTS VIDE GRENIER 1er MAI

Nom :

Prénom :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

Numéro(s) du ou des emplacement(s) réservé(s) :

- ☐ Photocopie de la pièce d'identité recto verso
- ☐ Règlement de l'emplacement
- ☐ Règlement de la caution
- ☐ Attestation sur l'honneur
- ☐ Règlement intérieur signé